



2022-07-26

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance extraordinaire du Comité administratif de la susdite Municipalité tenue ce **mardi 26^e jour du mois de juillet 2022 à 10 h 00**, sis au 266, rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, ainsi que Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Gestion administrative et humaine**
 - 4.1 Ressources financières**
 - 4.1.1 Lancement du projet « Agro Lab Petite Nation » – Activité « 5 à 7 » - Autorisation (décision)
 - 4.2 Ressources humaines**
 - 4.2.1 Lancement d'un appel de candidatures pour le poste de coordonnateur à la sécurité publique – Autorisation (décision)
 - 4.2.2 Poste d'agent de communications – Recommandation de la direction générale (décision)
 - 4.2.3 Lancement d'un appel de candidatures pour le poste d'agent de développement touristique – Autorisation (décision)
- 5. Sujets divers**
- 6. Période de questions et propos des membres**
- 7. Levée de la séance (décision)**

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

CA-2022-07-206

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2022-07-207

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

4.1 Ressources financières

**4.1.1 LANCEMENT DU PROJET « AGRO LAB PETITE NATION » – ACTIVITÉ
« 5 À 7 » - AUTORISATION**

CA-2022-07-208

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 juin 2021, concernant l'adoption du devis du FRR Volet 3 – Projet Signature Innovation, concernant le développement d'un laboratoire vivant pour la mise en place d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau ;

ATTENDU que le projet « Signature innovation » des MRC vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur afin de permettre à la MRC de développer ou de se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de sa vision de développement;

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du comité directeur de l'entente « Signature innovation »;

ATTENDU la résolution numéro 2022-06-112, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 juin 2022, confirmant, notamment le projet « Signature et innovation » de la MRC de Papineau, sous le titre « Agro Lab Petite Nation »;

ATTENDU que l'efficacité de la démarche requiert une participation suffisante des diverses personnes intervenant dans le système agroalimentaire territorial, et donc qu'une mobilisation rapide et précoce s'impose;

ATTENDU qu'un intérêt a été éveillé auprès des intervenants par la publication d'articles et de communiqués de presse au sujet de l'Agro Lab Petite Nation, mais qu'une explication approfondie de la démarche, vu son



caractère innovateur, est nécessaire pour mobiliser adéquatement les personnes participantes;

ATTENDU qu'un événement de promotion et de réseautage permettra de stimuler l'intérêt, de permettre des échanges sur les projets concrets à développer et de promouvoir le projet plus largement;

ATTENDU que les coûts estimés pour la tenue de cet événement représentent une somme de 2 600 \$, lesquels incluent des bouchées locales et une consommation par personne lors d'un 5 à 7 de réseautage (estimation basée sur la participation d'un maximum de 100 personnes);

ATTENDU que les dépenses associées à cet événement pourront être financées à même le Fonds Région et Ruralité volet 3 (FRR3);

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'organisation du lancement de « L'Agro Lab Petite Nation » sous la forme d'un 5 à 7, lequel aura lieu le 10 août 2022, à la ferme Brylee;

QUE :

Les dépenses liées à la tenue de l'événement, représentant un maximum de 2 600 \$, soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC, et plus spécifiquement, le Fonds Région et Ruralité volet 3 (FRR3) au poste budgétaire numéro 02 62009 691;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale ainsi que l'agente de développement agricole soient et sont mandatées pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

4.2 Ressources humaines

4.2.1 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE COORDONNATEUR À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUTORISATION

CA-2022-07-209

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2022 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2022 (résolutions numéro 2021-11-223, 2021-11-224, 2021-11-225 et 2021-11-226);

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à l'adoption de la structure administrative proposée par la consultante, madame Julie Desjardins;

ATTENDU que monsieur Éric Lacasse, coordonnateur à la sécurité publique, a annoncé son départ de la MRC de Papineau le 8 juillet 2022;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au lancement d'un appel de candidatures afin de combler le poste de coordonnateur à la sécurité publique de la MRC conformément à la Politique de gestion des ressources humaines;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste de coordonnateur à la sécurité publique de la MRC conformément à la Politique de gestion des ressources humaines;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC;

QU' :

Un comité de sélection composé de monsieur Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**4.2.2 POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION – RECOMMANDATION DE LA
DIRECTION GÉNÉRALE**

CA-2022-07-210

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-094, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mai 2022, laquelle autorise le lancement d'un appel de candidatures pour offrir un contrat de travail à durée déterminée (1 an) lié au poste d'agent de communication, conformément au budget d'exploitation 2022 et à la Convention collective de la MRC;

ATTENDU que la MRC a lancé ledit appel de candidatures à l'interne le 9 juin 2022, conformément à la Convention collective de la MRC;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC a reçu la candidature à l'interne de madame Jessy Laflamme;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction à l'égard de la candidate à retenir pour le poste d'agent de communication suite à l'analyse de son profil;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par la direction et, par le fait même, autorisent l'embauche de madame Jessy Laflamme, à titre d'agent de communication de la MRC pour le poste contractuel d'une durée d'un (1) an;

QU' :

Un budget maximal de 5 000 \$ soit réservé pour alimenter madame Laflamme dans le cadre de ses fonctions (formation, associations, etc.), lequel sera financé à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire 02 62009 693;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer une entente avec la candidate retenue, selon les termes et les conditions établis conformément à la Convention collective de la MRC;



ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

4.2.3 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – AUTORISATION

CA-2022-07-211

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2022 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2022 (résolutions numéro 2021-11-223, 2021-11-224, 2021-11-225 et 2021-11-226);

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à l'adoption de la structure administrative proposée par la consultante, madame Julie Desjardins;

ATTENDU la résolution numéro CA-2022-07-210, adoptée lors de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 26 juillet dernier, laquelle autorise l'embauche de madame Jessy Laflamme à titre d'agent de communication;

ATTENDU que madame Laflamme occupait le poste d'agente de développement touristique à la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au lancement d'un appel de candidatures afin de combler le poste d'agent de développement touristique de la MRC conformément à la Convention collective;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste d'agent de développement touristique de la MRC conformément à la Convention collective;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC;

QU' :

Un comité de sélection composé de monsieur Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5. SUJETS DIVERS



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

6.1 LETTRE DE MÉCONTENTEMENT CONCERNANT LE SOUTIEN AUX CITOYENS PAR LE SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Monsieur Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, présente sommairement aux membres du Comité administratif le contenu de la lettre de mécontentement concernant le soutien aux citoyens par le service de la Sûreté du Québec préparée par sa municipalité ainsi que les motifs justifiant cette démarche. Il est convenu d'organiser une rencontre avec les hauts dirigeants de la Sûreté du Québec très prochainement à cet égard.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2022-07-212

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet